

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 33

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1730 :

Mise en accessibilité de trois établissements recevant du public - Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot n°2A « Ecole Ambroise Vollard - Bâtiment »

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, JETTER Régine, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaél, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.

SEANCE
CONSEIL
MUNICIPAL



Maire
Date de réception en préfecture : 24/10/2024
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°35/1730 : Mise en accessibilité de trois établissements recevant du public - Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot n°2A « Ecole Ambroise Vollard - Bâtiment ».

Conduite d'Opérations - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que, par délibération n°13/601 du 15 Novembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé la signature du lot n°2A « Ecole Ambroise VOLLARD - Bâtiment » de l'opération « Mise en accessibilité de trois Etablissement recevant du Public » à la SAS SPP pour un montant global et forfaitaire de 564 383,22 € HT.

Au cours du chantier, des adaptations de prestation sont nécessaires, à savoir la modification des prestations de menuiserie aluminium.

Ces modifications de prestations représentent une augmentation du montant initial du marché de 6.481,20 € HT.

De plus, les modifications de certaines prestations prévues initialement au marché engendrent des moins-values, soit:

- Modification de l'habillage de la cage d'ascenseur ;
- Remplacement de l'habillage tasseaux bois par de la peinture ;
- Suppression caillebotis bois ;
- Prestations non réalisées.

La suppression de ces prestations entraîne ainsi une moins-value de – 97 740,84 € HT.

Ainsi, l'avenant n°1 a pour objet :

- de prescrire au Titulaire la réalisation de travaux supplémentaires rendus nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage ;
- de supprimer certaines prestations prévues initialement au marché et/ou de les modifier.

L'avenant n°1 contractualise le nouveau montant du marché comme suit :

Montant initial	564 383,22 € HT
Montant de l'avenant n°1.....	- 91 259,64 € HT
Nouveau montant.....	<u>473 123,58 € HT</u>
	513 339,08 € TTC

L'avenant n°1 entraîne une augmentation du montant initial du marché de - 16,17%.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : 425 2313 12521001 47.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la passation de l'avenant n°1 au lot n°2A « Ecole Ambroise VOLLARD – Bâtiment » de l'opération « Mise en accessibilité de trois Etablissement recevant du Publics », passé avec la SAS SPP, sur le fondement des conditions exposées ci-dessus ;**

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20241021-35-1730-DE Date de télétransmission : 24/10/2024 Date de réception préfecture : 24/10/2024
--

• DE L'AUTORISER lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétence, à SIGNER l'avenant n°1 au marché de travaux correspondant sur le fondement des conditions exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents s'y rapportant et notamment tout acte et document concourant à son exécution.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE



SERVICE
CONSEIL
MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1730-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024